

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif jusqu'en 2024 et à compter de 2025, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune de SAINT-THURIEN. Elle sera accessible sur le site de la commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	1 068 388.46 €
Dépenses de fonctionnement	- 882 336.49 €
Résultats de l'année 2025	186 051.97 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ... Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 270 380.97 €. Les prévisions étaient de 301 112.05 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 496 822.84 € pour l'année 2025. Elles étaient de 478 388.92 € en 2024. Création d'un poste d'animatrice en mars 2024 (année complète en 2025). Un agent à temps partiel thérapeutique (payé à temps plein) et sa remplaçante sur un mi-temps. Un agent en arrêt de travail de septembre à décembre, remplacé par un agent contractuel. Les charges de personnel représentent 56 % des dépenses de fonctionnement.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs et les aides et secours. Ces charges s'élèvent à 89 642.15 €.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 12 608.00 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 5 135.03 €. Elles étaient de 5 840.74 € en 2024.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Il s'agit en 2025 d'un titre annulé pour trop-perçu sur la dotation de solidarité 2024.

- **6) Les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Il s'agit d'une nouvelle provision pour créances douteuses mise en place à la demande du comptable public en 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	308 217.84	270 380.87
012	Charges de personnel	478 388.92	496 822.84
014	Atténuation de produits	1 158.00	2 081.00
65	Autres charges de gestion courante	90 938.73	89 642.15
66	Charges financières	6 161.69	5 135.03
67	Charges exceptionnelles	150.10	2 919.00
68	Dotation aux provisions	0.00	2 000.00
042	Opérations d'ordre	10 196.49	13 555.60
Total des dépenses		895 711.77	882 336.49

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dotation de solidarité rurale) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'élève à 32 187.05 € en 2025. Il était de 37 781.21 € en 2024. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public (réseaux),
- Des ventes de concessions dans le cimetière,
- Des abonnements à la médiathèque,
- Des facturations aux services périscolaires (cantine et garderie),
- Des locations diverses...

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 28.31 % (produit : 379 637 €)

Taxe sur le foncier non bâti : 30.82 % (produit : 30 820 €)

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.71 % (produit : 13 591 €)

Le montant encaissé en 2025 s'élève à 291 342 € après application d'un coefficient correcteur. En 2024, le montant encaissé par la Commune s'élevait à 288 983 €.

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

Le chapitre 73 regroupe également les droits de mutation perçus lors des ventes de biens immobiliers et la taxe perçue sur les pylônes électriques (droits de mutation 2025 = 44 604.22 € ; taxe sur les pylônes électriques 2025 = 119 623 €).

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation de solidarité rurale versée par l'Etat à la collectivité s'élève à 30 537 € contre 25 826 € en 2024.

Le chapitre 74 regroupe également les fonds de concours versés par Quimperlé Communauté pour la lecture publique et la gestion des eaux pluviales urbaines, le remboursement de l'Etat pour la tarification sociale appliquée à la facturation de la cantine scolaire...

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés (logements, commerces, salle municipale...) en 2025 est de 22 756.25 € (montant stable par rapport à 2024 : 23 170.88 €). Il a également été perçu des recettes exceptionnelles (remboursement d'un trop-payé à EDF notamment).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 3 680 € et correspond à la vente d'un congélateur et du désherbeur des services techniques.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	32 097.27	4 427.85
013	Atténuation de charges	37 781.21	32 187.05
70	Produits des services	44 858.78	47 945.19
73	Impôts et taxes	768 434.26	766 504.22
74	Dotations et participations	162 619.97	185 421.60
75	Autres produits (dont loyers)	63 946.18	24 109.30
77	Produits exceptionnels	5 500.00	3 680.00
76	Produits financiers	1.17	1.25
042	Opérations d'ordre	0.00	4 112.00
TOTAL		1 115 238.84	1 068 388.46

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	642 606.84	* Y COMPRIS LE DEFICIT REPORTE DE 2024 = 123 614.81 €
Dépenses d'investissement	- 663 967.08 *	
Résultats de l'année 2025	- 21 360.24	

b) Déficit à reporter au budget primitif 2026 : 21 360.24 €

C) Solde des restes à réaliser : 84 885.21 € en dépenses 0.00 € en recettes.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 42 610.60 € en 2025.

La commune a soldé deux emprunts en 2025. Il reste un emprunt, à taux fixes, qui sera soldé en juillet 2037.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 319 670.22 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants : la végétalisation du cimetière, la construction des sanitaires publics à proximité du préau sportif, la réfection de l'aire de jeux, le ravalement de la salle municipale et du local santé, des travaux de voirie à Magorou, l'achat d'un minibus et de matériel pour la cantine scolaire.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 642 606.84 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles :

- Les subventions d'investissement reçues pour :

- o L'aménagement de la Rue de Quimperlé, de l'Etat, du Département et de Quimperlé Communauté pour un montant de 97 551.28 €,
- o Une étude photovoltaïque, de Quimperlé Communauté pour 3 750 €,
- o Le préau sportif, de l'Etat pour 44 508.45 €,
- o Les plantations dans le périmètre de protection du captage d'eau, du Département pour 3 437 €,

- le FCTVA pour 97 050.46 €

- De la taxe d'aménagement pour 1 376.43 €

- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 198 698.77 €

- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 13 355.60 €

Après prise en compte de ces éléments, au 31 décembre 2025, la capacité de remboursement des emprunts est de 1,77 années, ce qui reflète une situation financière confortable pour la Commune.